

Comment télé VOUS?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

24 novembre 98

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro

44

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be



Télé-Bruxelles et
TV Com
(du Brabant-Wallon) :
deux télés locales qui
montrent le mauvais
exemple...
(voir page 7)

Les élections approchent

LA RTBF FACE À L'EXTRÊME DROITE

*Ce 15 novembre 1998,
les débats politiques du
dimanche midi de la
RTBF et de RTL TVI
s'interrogèrent :
comment faire barrage
à l'extrême droite ?*

...

Manquaient dans le panel des invités, pour la chaîne publique, Christian Druitte, et pour la chaîne privée, Jean-Charles de Keyser.

Pourquoi les chaînes de télévision n'expliquent-elles pas clairement, dans pareils débats, leur politique éditoriale sur cette thématique ?

Baudouin Cartuyvels demande aux hommes politiques s'ils sont d'accord de débattre à la télévision avec des représentants du Vlaamse Block, mais il ne se prononce pas sur les intentions de la RTBF d'inviter ou non des représentants de l'extrême droite face aux caméras.

Une fois de plus, nos télévisions communiquent peu auprès de leurs publics respectifs, lorsqu'il s'agit de

traiter de problèmes audiovisuels. En France, chaque semaine, l'Hebdo du Médiateur a pour vocation d'aborder ce type de problématique (voir article pages 10 et 11).

Dans Controverse, Raymond Dury, l'ancienne Gouverneur de Bruxelles, affirma qu'il était urgent de calculer, sur TOUS les terrains, les réactions à avoir par rapport à l'extrême droite.

Il semble à l'A.T.A. que les chaînes de télévision ne sont pas un terrain à négliger. Et pourtant, il n'en fut pas question dans ces deux débats.

URGENCE

A la RTBF, il y a urgence à modifier les règles antidémocratiques mises en place, naguère, par Jean-Louis Stalport, l'ancien Administrateur général, pour ne pas permettre à l'extrême droite d'accéder à l'antenne pendant la campagne électorale. L'objectif était louable mais la méthode pour y arriver, détestable.

Suite page 2

Sommaire

- Images tronquées pour l'économie wallonne ?page 3
- Vers une signalétique "light"page 4
- PPDA : «Je n'ai jamais menti !»page 6
- Pour une spéciale "sans papiers"Page 10
- Christian Druitte et l'Hebdo du Médiateurpage 10
- Controverse a perdu sa rediffusionpage 15
- Quand le législateur se plantepage 16
- Test : un meeting électoral du PS...page 18

■ JT Junior

Henry Ingberg :
Vers une coproduction du
Service de la Jeunesse.
page 12

Suite de la page 1

Il est donc urgent que le Conseil d'Administration de la RTBF prenne le temps de réfléchir à cette thématique complexe, acte des décisions et les communique au public.

ATA DE ROUILLE 95

En 1995, le jury des ATA d'Or décernait un ATA de Rouille à une pratique qui restreignait le débat démocratique. A savoir que la majorité du Conseil d'Administration et la direction de la RTBF avaient réservé le monopole des tribunes et débats, avant les élections du 21 mai 1995, aux seuls quatre partis traditionnels présents au Conseil d'Administration de la RTBF. Ou plus exactement aux seuls partis représentés à la fois au Conseil de la Communauté française, à la Chambre des représentants et au Sénat.

C'était la seule parade trouvée par le Conseil d'administration pour empêcher les partis d'extrême droite de pouvoir diffuser leurs messages de haine sur les antennes de la RTBF.

Malheureusement, ce règlement empêchait également les petites et/ou nouvelles formations politiques, non extrémistes, de s'exprimer.

A l'époque, le jury des ATA d'Or soulignait que c'est aux citoyens eux-mêmes qu'il revient de décider quelles opinions et quels programmes politiques ils veu-

lent entendre et choisir, "pour autant que ces messages ne constituent pas un délit ou une invitation à commettre des délits, dont l'incitation au racisme ou à la xénophobie".

NOUVEAU RÈGLEMENT

L'article 8 du nouveau contrat de gestion de la RTBF, approuvé par arrêté du gouvernement de la Communauté française le 14 octobre 1997, prévoit que tant en radio qu'en télévision, lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires, provinciales et communales, la RTBF diffuse selon des modalités déterminées par le conseil d'administration, un dispositif d'émissions spécifiques.

A l'approche des élections de 1999 et afin de prévenir une nouvelle dérive antidémocratique de la part du Conseil d'administration de la RTBF, l'ATA a demandé à l'Administrateur général si les modalités d'accès à l'antenne des différentes formations politiques avaient déjà été décidées.

Réponse de Christian Druite : "Le précédent règlement n'est plus d'application, ses effets ayant cessé au lendemain des élections antérieures". Concernant le nouveau règlement : "le conseil n'a pas encore adopté de dispositif en vue des prochaines élec-

tions. Il le fera en temps utile, avant le début de la campagne électorale".

Bonne nouvelle puisque le règlement contesté n'est plus d'application. Mais comme il reste un peu moins de 6 mois pour en arrêter un nouveau, nous espérons que les membres du Conseil d'Administration de la RTBF, représentants les différents partis politiques majoritaires, s'y prendront à temps cette fois-ci et feront preuve de plus d'ouverture envers les petits partis démocratiques.

Rappelons que le contrat de gestion, dans son préambule, se réfère à une éthique basée sur le respect de l'être humain et du citoyen. La RTBF s'engage également à provoquer le débat et à clarifier les enjeux démocratiques de la société. Empêcher une nouvelle fois les différentes petites et/ou nouvelles formations politiques de s'exprimer sur les ondes de la Radio Télévision Belge de la Communauté française serait antidémocratique et non respectueux des droits des citoyens.

Fred Erdman, le Président du SP, l'a bien souligné à l'un des deux débats dominicaux axés sur la manière de contrer l'extrême droite : «Plus question que les démocrates se concertent en tactique-panique, l'avant-veille». Puisse le Conseil d'Administration de la RTBF l'entendre. ■

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 31ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le

jeudi 3 décembre

de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles
à City 2, Rue Neuve.

LA TÉLÉ "INFERNALE"?

Avec

Jacques Mercier



L'Association des Téléspectateurs Actifs (ATA) s'entretient avec Jacques Mercier.

Ses réalisations télés sont aussi variées que des pralines dans un ballotin !

En chantier actuellement, outre son animation hebdomadaire avec Armelle de "Forts en tête" : une émission internationale sur Adamo produite par Philippe Luthers, l'interview de Stéphane Steeman pour une émission spéciale axée sur les 50 ans de métier de l'humoriste...

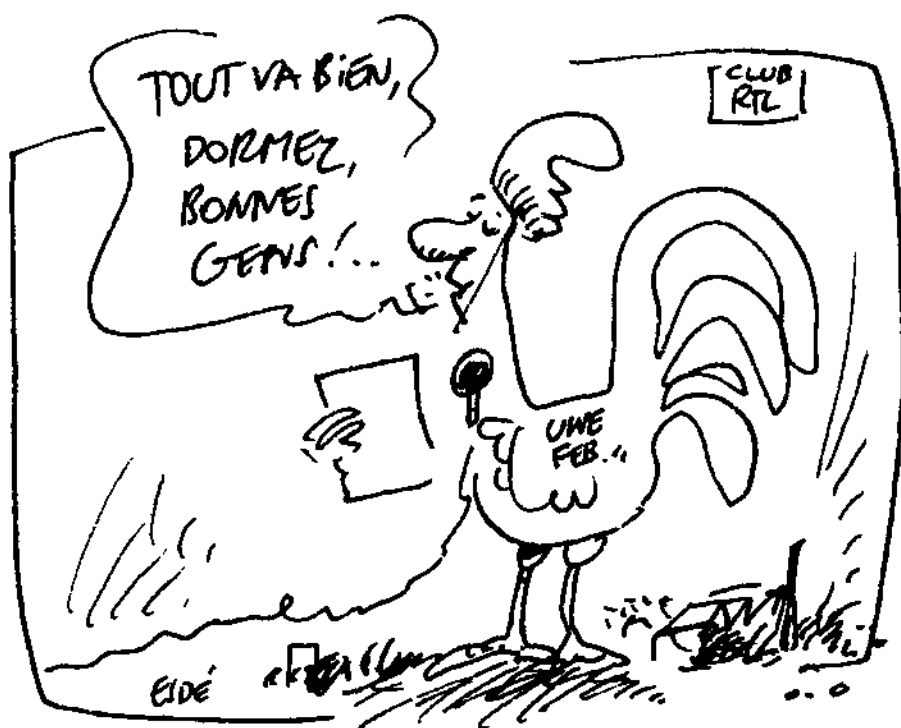
Au cours de l'entretien, on s'interrogera sur les "arrêts" des précédentes émissions TV animées par notre invité : "L'Empire des médias" et "Scoubidou". Est-il si difficile de pratiquer l'humour au second degré ou d'oser consacrer 40% de la programmation d'une émission à des espoirs de la chanson belge ?

CASSE-CROÛTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

TOUT VA TRÈS BIEN !



Comment est financée l'émission "Coûte que coûte?" : la plupart des journaux de la presse écrite qui ont consacré un article à cette nouvelle émission de Club RTL ne le mentionnent pas. Et pourtant, ce "soutien" influence probablement de façon non négligeable le ton adopté par celle-ci...

• • •

Nous avons lu une dizaine d'articles consacrés à ce nouveau magazine économique présenté chaque dimanche à 20H par Philippe Malherbe.

Pour connaître l'indépendance de ton de pareille émission, il est utile de découvrir comment elle est financée.

L'hebdomadaire Le Vif / L'Express dans son édition du 04/09/98 approche cette question : "Quant aux moyens : le budget est garanti jusqu'à la fin du mois de décembre, précise Philippe Malherbe, par ailleurs fort discret sur le montant des investissements..."

L'UWE ET LA FEB

Pour en savoir plus, il faut lire l'article de Christine Simon dans Le Soir (05 et 06/09/98) : (l'émission) s'est assuré du soutien de l'Union wallonne des Entre-

prises (UWE) et de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). "La collaboration des organisations patronales nous ouvre les portes et nous permettra de montrer certaines entreprises qui réussissent" estime Philippe Malherbe.

Nous n'avons pas retrouvé cette information concernant le financement de Coûte que coûte, dans les journaux suivants : La Dernière Heure (24 et 25/10/98); La Libre Belgique (12 et 13/09/98); Le Ligeur (16/09/98); Le Matin (12/09/98); Le Vif/L'Express (04/09/98); Télémoustique (02/09/98); Télépro (03/09/98)...

LES 3 OBJECTIFS : DE QUI ?

Alors, quelle est la marge de manœuvre de Philippe Malherbe ? On peut l'imaginer en lisant ses réponses à une interview de Julien Bruyère parue dans Télépro (15/10/98) : "Coûte que coûte traite en images les trois objectifs de l'Union wallonne des entreprises pour redresser l'économie : l'investissement, la formation et l'innovation... On a trop tendance à montrer une Wallonie qui perd, alors que des choses étonnantes y sont réalisées..."

Peut-on parler de journalisme d'investigation ? A Isabelle Blandiaux, l'animatrice de RTL-TVi confie, dans La

dernière Heure (24 et 25/10/98) : "On éprouve pas mal de difficultés pour tourner dans les entreprises. Elles sont un peu frileuses... On essaye donc de les convaincre de ne pas avoir peur de montrer leur savoir-faire, que beaucoup ne connaissent pas en Wallonie".

ET LA RTBF...

Les déclarations de Philippe Malherbe, dans Télépro, sont mises en parallèle avec celles de Denise Van Dam, une sociologue qui a coordonné la série de sept émissions "Clés pour la Wallonie" coproduites par la RTBF Charleroi et les Facultés universitaires Notre-Dame de Namur (diffusion : le samedi à 16H10 sur La Une).

Pour elle, Clés pour la Wallonie veut mieux faire connaître la Wallonie aux Wallons : dépasser les idées négatives venues souvent de Flandres... Les initiatives et les réussites ne sont pas assez valorisées par les médias...

Bref, tant à la RTBF que sur la chaîne privée, on a l'impression de découvrir des slogans écrits par les partis au pouvoir pour préparer une campagne électorale triomphaliste ! Des déclarations qui ressemblent étrangement aux paroles d'un autre siècle du "nouvel" hymne des Wallons ! ■

ON RECHERCHE

Afin d'agrandir l'équipe de l'ATA, nous recherchons un(e) journaliste bénévole ayant une connaissance approfondie du monde de l'audiovisuel.

Si vous êtes intéressé(e) :

écrivez à l'ATA en joignant une lettre de motivation.

A.T.A.

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

ELLE ARRIVERA EN VERSION "LIGHT"

La signalétique que l'A.T.A. demande depuis plus de deux ans déjà va peut-être enfin voir le jour. Probablement sous une forme plus "light" que sa consœur française. Sa gestation se fait loin de la population.

Il est dommage de ne pas intéresser, ni de responsabiliser celle-ci, dès maintenant, à cette thématique.

•••

Le cabinet de la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx nous le confirme dans un courrier daté de ce 30 octobre 1998 : à propos du fait que l'A.T.A. n'a pas été auditionné par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel lors de ses travaux sur la signalétique, "le décret laisse le soin au CSA de choisir les personnes qu'il veut auditionner". Cela, nous le savions déjà !

Ainsi, nous constatons que le C.S.A. prépare un avis sur la signalétique sans auditionner une association qui, depuis plus de deux ans déjà, planche sur cette thématique.

Voilà donc comment le nouveau CSA fait l'économie d'un dialogue pluraliste dans ses travaux, en éliminant l'expression d'une association citoyenne. Qu'on ne nous dise pas : on ne peut pas auditionner tout le monde. L'A.T.A. est la seule association qui a longuement travaillé sur cette thématique. On se souviendra, par exemple, qu'elle a invité au Forum de la Fnac, le 19 juin 1997, François Hurard, le chef du service des programmes du CSA français, pour aborder notamment cette thématique, interviewé par les parlementaires Françoise Carton de Wiart (PRL-FDF) et Paul Ficherouille (PS).

À QUOI SERT-ON ?

A quoi servent les travaux des associations citoyennes, si les organes d'avis et de régulation s'en désintéressent ?

Bien entendu, cette réflexion ne vaut pas que pour notre ASBL.

De toute façon, l'A.T.A. est en règle avec sa conscience et constate qu'enfin, la Communauté française arrête de blâmer sur la violence et ne se contente plus de faire signer des codes de déontologie qui ne sont pas appliqués — en toute impunité — par les chaînes. Enfin, la signalétique va peut-être arriver. Jusqu'à présent, par rapport à la France, on a déjà perdu deux ans. Bientôt trois ?

L'avis du CSA — que nous publions ci-après — a été remis à la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx.

Le N°2 des Cahiers du CSA le publie également (CSA, nouvelle adresse à partir du 15/11/98 : rue Jean Chapelé, 35 - 1060 Bruxelles).

Ce n'est qu'un avis. En effet, le Gouvernement n'est pas obligé d'en tenir compte. Il peut également l'amender. Si c'était le cas, la loi l'oblige à expliquer pourquoi.

Comme le CSA propose au Gouvernement de décider que l'entrée en vigueur de ces mesures coïncide avec le début d'une saison télévisuelle... On risque de devoir encore attendre un certain temps !

L'avis du CSA est actuellement à l'examen du Parlement de la Communauté française.

Les dispositions relatives à la signalétique feront l'objet d'un arrêté d'application dès lors que le projet de décret révisant le décret du 17 juillet 1987 aura été approuvé par le Parlement et sanctionné par le Gouvernement.

DÉBAT ESQUIVÉ

L'avis proposé par notre CSA ne concerne que la signalétique des émissions de fiction et leurs bandes annonce.

Il est à constater donc que cet avis est fort léger par rapport à la réglementation française. Contrairement à celle-ci, il ne prévoit pas que les films pour lesquels

l'accord parental est indispensable doivent être programmés sur les chaînes généralistes après 22H, et les films interdits aux moins de 16 ans, après 22H30.

Le choix français d'imposer aux programmes pour lesquels l'accord parental est indispensable des heures de diffusion plus tardive permettrait de contredire les opposants à la signalétique qui prétendent que la mise en place de celle-ci ne serait qu'un alibi pour les chaînes et que, dès lors, celles-ci n'auraient plus aucun scrupule à diffuser des films fort violents à des heures de très grande écoute... En Communauté française, que pourrait-on répondre à cet argument ?

Déjà actuellement, tant sur RTL TVi qu'à la RTBE, il n'est pas rare que l'on programme après le JT de 19H ou de 19H30 des films qui ne pourraient être diffusés qu'après 22H ou 22H30 en France.

Nous constatons donc qu'en Communauté française, les chaînes diffusent des films violents beaucoup plus tôt qu'en France.

Est-ce bien ? Est-ce dangereux ? Là, nous n'avons pas de réponse clé sur porte ! Mais nous trouvons qu'il s'agit là d'un sujet important.

Puisque les travaux du CSA sont confidentiels et que la loi punit sévèrement les membres de cette assemblée qui les divulgueraient, il est donc impossible aux citoyens de savoir si ce sujet a été discuté, et en quels termes.

Il nous paraît regrettable qu'aucun débat public n'ait été programmé sur cette thématique. Ne s'agit-il pas d'un thème populaire, qui touche chacun dans sa vie quotidienne ?

Enfin, nous nous étonnons que les médias écrits et audiovisuels traitent si peu de cette problématique qui aborde un début de solution concrète. Voilà donc un véritable débat de société esquivé. Pourquoi ? ■



L'AVIS DU CSA

Collège d'avis

Avis n°4/98

Objet : Mise en œuvre des dispositions visant à ce que la diffusion de programmes susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs soit précédée d'un avertissement acoustique ou identifiée par la présence d'un symbole visuel tout au long de leur diffusion.

1. Par lettre du 20 mars 1998, la ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française sollicitait du Conseil supérieur de l'audiovisuel un avis relatif à la mise en œuvre de la directive 97/36/CE du 30 juin 1997 modifiant la directive 89/552/CEE du 3 octobre 1989 "Télévision sans frontières" qui prévoit en ses articles 22 et suivants des dispositions visant la protection des mineurs et l'ordre public. Le législateur européen considère "qu'il est nécessaire de clarifier les règles pour la protection de l'épanouissement physique, mental et moral des mineurs; que l'établissement d'une distinction claire entre les programmes qui font l'objet d'une interdiction absolue et ceux qui peuvent être autorisés sous réserve de l'utilisation de moyens techniques appropriés doit permettre de répondre au souci de l'intérêt public recherché par les Etats membres et la Communauté" (préambule de la directive "Télévision sans frontières").

2. Le Collège insiste sur le fait qu'il appartient aux opérateurs d'être attentifs à l'effet de leurs programmes sur l'épanouissement physique, mental et moral des mineurs.

3. Certes, la signalétique a certains avantages mais elle n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des téléspectateurs si elle n'est pas accompagnée d'une éducation aux médias et au multimédia. Il est donc indispensable de mettre sur pied une véritable formation critique des téléspectateurs et des éducateurs à la lecture des images. Des études, menées en Belgique notamment, ont montré l'importance de la formation du jeune téléspectateur et la nécessité pour lui d'acquérir le plus rapidement possible une autonomie réelle face à l'univers médiatique et ce, dès l'école fondamentale.

4. Le Collège souhaite qu'une coordination, dont les modalités sont à définir, soit mise en place entre les chaînes de télévision en Communauté française, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et la Commission intercommunautaire de contrôle des films.

5. Le Collège d'avis a analysé les systèmes adoptés dans d'autres pays. La plupart ont adopté une signalétique sonore ou visuelle. L'utilisation de la puce électronique a fait l'objet d'une recommandation du Parlement européen et des études de faisabilité sont actuellement menées aux Etats-Unis et au Canada. Le Collège juge opportun d'attendre les résultats de ces études pour se prononcer sur la question.

6. Le Collège s'est interrogé sur le type d'avertissement qui devrait être adopté par les diffuseurs (l'avertissement acoustique ou la présence d'un symbole tout au long de la durée du programme visé), sur le type de programmes à signaler ainsi que le type de diffuseurs tenus par ces règles.

7. Le Collège propose de choisir le symbole visuel, mesure mise en œuvre en France. En effet, le Conseil supérieur de l'audiovisuel français a, depuis novembre 1996, fait adopter par les chaînes françaises nationales hertziennes une signalétique qui apparaît à l'écran en signe d'avertissement. Les œuvres susceptibles de choquer la sensibilité des mineurs sont classées et signalées à l'écran. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel fran-

çais a fait réaliser une étude qualitative en novembre 1997 sur l'application de la signalétique à la télévision. Cette étude relève l'efficacité du système mis en place sur les chaînes nationales. Les distinctions opérées en France ne sont pas toujours applicables telles quelles en Belgique notamment en raison des conditions légales d'accès aux salles de cinéma, à la base de la réglementation française, qui sont différentes dans les deux pays.

8. Le Collège considère que la signalisation devrait couvrir toutes les formes de fictions au sens large, mais ne devrait pas porter sur les émissions d'information au sens large couvertes par les codes de déontologie internes et par les obligations conventionnelles des différentes chaînes. Le Collège souhaite également une évaluation du code de déontologie signé par les chaînes de la Communauté française, en 1994.

9. Le Collège souhaite que les dispositions en matière de signalétique soient adoptées par toutes les chaînes de la Communauté française, qu'elles soient privées, publiques, cryptées ou relevant de l'article 19 quater du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel.

10. Le Collège d'avis propose au gouvernement d'adopter une partie des signes utilisés par les chaînes françaises qui bénéficient d'une bonne distribution en Belgique. Il est de l'intérêt de la Communauté française qu'une certaine harmonisation préside dans le choix des symboles avertissant le public de la teneur des émissions qu'il s'apprête à regarder.

11. En conclusion, le Collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel propose au gouvernement d'adopter quatre catégories de classification des fictions diffusées par les chaînes publiques, privées, cryptées et celles relevant de l'article 19 quater (du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel) de la Communauté française :

A) SIGNALÉTIQUE

• **Sans signe :**
tous publics

• **Triangle orange :**

accord parental
œuvres de fiction qui en raison de certaines scènes ou d'une atmosphère pourraient heurter la sensibilité des mineurs de moins de 12 ans



• **Carré rouge :**

interdit aux moins de 16 ans
œuvres à caractère érotique ou de grande violence



• **Carré rouge plein :**

interdites de diffusion autre que sur des chaînes cryptées
œuvres à caractère pornographique et/ou de violence gratuite.



Par ailleurs, le Collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel invite la presse à utiliser la signalétique dans l'annonce des programmes.

B) DURÉE

• *la signalisation devrait être présente à l'écran :*

- pour les programmes signalisés avec le triangle orange avant 22 heures :

- pendant la diffusion de toute l'œuvre (générique y compris) pour les chaînes non cryptées et pendant une minute au début de la diffusion de l'œuvre (générique compris) pour les chaînes cryptées
- lors des bandes annonces de l'œuvre en question, au minimum au moment où le titre du film et son rendez-vous horaire apparaissent à l'écran. Ces bandes annonces ne pourront, en aucun cas, contenir des images susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public.

- pour les programmes signalisés avec le triangle orange après 22 heures :

- pendant 1 minute au début de la diffusion de l'œuvre (générique y compris);
- pendant 15 secondes après chaque interruption;
- lors des bandes annonces de l'œuvre en question, au minimum au moment où le titre du film et son rendez-vous horaire apparaissent à l'écran. Ces bandes annonces ne pourront, en aucun cas, contenir des images susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public.

- pour les programmes signalisés avec le carré rouge avant et après 22 heures :

- pendant la diffusion de toute l'œuvre (générique y compris);
- lors des bandes annonces de l'œuvre

en question, au minimum au moment où le titre du film et son rendez-vous horaire apparaissent à l'écran. Ces bandes annonces ne pourront, en aucun cas, contenir des images susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public.

- pour les programmes signalisés avec le carré rouge plein avant et après 22 heures et uniquement sur les chaînes cryptées :

- pendant la diffusion de toute l'œuvre (générique compris);
- lors des bandes annonces de l'œuvre en question, au minimum au moment où le titre du film et son rendez-vous horaire apparaissent à l'écran. Ces bandes annonces ne pourront, en aucun cas, contenir des images susceptibles de heurter la sensibilité du jeune public.

C) CONTRÔLE

La responsabilité de la signalisation des programmes doit incomber aux chaînes qui devront en répondre devant le Conseil supérieur de l'audiovisuel à peine d'être sanctionnées, en application de l'article 22 du décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française.

D) ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS

Le Collège propose au gouvernement que l'entrée en vigueur de ces mesures coïncide avec le début d'une saison télévisuelle.

Patrick Poivre d'Arvor

«JE N'AI JAMAIS MENTI DANS MA VIE PROFESSIONNELLE»

Il est très instructif de voir comment, année après année, Patrick Poivre d'Arvor se justifie de plus en plus mal chaque fois qu'un journaliste lui pose, pour la énième fois, la question dont il a horreur : pourquoi avez-vous fait croire au public que vous aviez interviewé Fidel Castro ? (1)



•••

Le 17/10/98 sur Canal+, Marc-Olivier Fogiel l'interviewait dans TV+ à ce sujet. Tout d'abord, PPDA s'est embrouillé et a dit le tout et son contraire dans la première partie de sa réponse :

«...Je n'aime pas le mot "mensonge"... Je n'ai jamais menti dans ma vie professionnelle et, bien évidemment, j'ai jamais annoncé que je faisais une interview de Fidel Castro. D'ailleurs, j'ai interviewé Castro, il faudra le répéter 25 fois...»

Là, Marc-Olivier Fogiel, qui mène très bien son entretien, ne se laisse pas avoir (contrairement à Paul Germain lors d'une interview au JT de la RTBF) et rappelle

à PPDA qu'il parle là d'une autre interview de Fidel Castro qu'il a réalisée beaucoup plus tard...

PPDA essaie alors de biaiser autrement :

«...J'ai tendance à penser que les gens font la confusion. Ils disent : ça doit être une fausse interview. Il est évident que quand vous vous trouvez dans une conférence de presse, qu'il y a cent personnes, vous n'allez pas faire croire aux gens que vous avez interviewé Fidel Castro... Tout le monde le sait, cela...»

Marc-Olivier Fogiel attaque à nouveau :

«En voyant le montage de Régis Faucon (2), on l'a cru en tous les cas...»

Et PPDA conclut :

«Le montage surtout de Thierry Ardisson (3), oui, en effet, on a pu le croire... Voilà». ■

(1) Comment Télé-Vous ? a déjà, à de nombreuses reprises, analysé cette fausse interview de Castro par PPDA. Prière, pour plus de précisions, de se référer aux numéros précédents.

(2) Régis Faucon a réalisé un reportage où l'on voit successivement les réponses de Castro aux questions des autres journalistes pendant la conférence de presse et, d'autre part, des plans sur PPDA tout seul qui repose, après coup, les questions de ses confrères ou même transforme celles-ci (et donc les réponses de Castro ne correspondent plus aux questions initialement posées pendant la conférence de presse. Par exemple : «Que diriez à la télévision française...» alors que Castro n'a jamais répondu, ce jour-là, à une télévision française !).

(3) Thierry Ardisson avait proposé dans son émission Double Jeu sur Antenne 2 une séquence réalisée par Pierres Carles sur cette fausse interview.

BIENTÔT "PRIVÉES" ?

Deux exemples récents d'évolution de télévisions locales nous montrent que celles-ci s'éloignent de plus en plus d'un travail de type "service public" axé sur la vie régionale pour devenir des médias de plus en plus privés à la recherche de sponsors et de publicités.



TV COM

Ainsi, ce 9 septembre 1998, Le Soir et la Dernière Heure relaient les propos étonnants de Mr Bob Monard, le nouveau directeur de TV Com, la télévision locale du Brabant-Wallon. Il propose que des spots publicitaires soient réalisés par les journalistes de TV Com "désirant arrondir leurs fins de mois". Après avoir émis cette proposition devant la presse, le directeur précise que, néanmoins, "il ne poussera personne vu que la déontologie journalistique empêche tout travail commercial". D'autre part, Bob Monard se dit à la recherche d'une "jeune dame BCBG", style "Claire Chazal de Rixensart qui décidera les investisseurs"...

TÉLÉ-BRUXELLES

Ce 25 septembre 1998, le personnel de Télé Bruxelles, et leur délégation syndicale, ont publié un communiqué qui stigmatise que l'orientation de leur chaîne est actuellement "inspirée par une philosophie de télévision privée... l'ensemble du personnel constatant que les critères de programmation de la nouvelle grille sont purement économiques et que Télé Bruxelles se voit noyée dans des associations et partenariats privés et politiques".

Pourquoi la chaîne bruxelloise diffuse-t-elle pendant le week-end des interviews réalisées par Paul Amar pour la chaîne Paris Première ? Sa priorité ne devrait-elle pas

être de donner la parole aux Bruxellois qui ont envie et besoin d'entrer en communication avec les autres Bruxellois ? Et que penser de ces pseudo agendas culturels exclusivement promotionnels qui ne sont que le prétexte à "offrir" quelques places gratuites à quelques téléspectateurs tirés au sort après avoir joué à un jeu 0900 qui rapporte gros à la chaîne ?

Ce nouveau modèle de télévisions communautaires qui semble actuellement se mettre en place doit-il encore être subsidié ou ne serait-il pas plus logique que ces chaînes vivent désormais uniquement de recettes publicitaires comme c'est le cas des chaînes privées auxquelles elles ressemblent de plus en plus ? ■

Devenez membre de l'A.T.A.

L'A.T.A. ne reçoit aucun subside. Nos finances, c'est nous... et vous.

Les membres reçoivent régulièrement le mensuel "Comment Télé-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, peuvent participer à nos réunions, prendre des responsabilités dans notre ASBL (on est tous bénévoles), assister gratuitement à des activités.

Comment ? La cotisation est fixée au minimum à 1200 francs/an (pour les étudiants et les chômeurs : 600 francs/an).

Optez pour un ordre permanent de 100 FB minimum par mois (150 FB tous les trois mois pour les étudiants et les chômeurs). Cette opération vous coûtera le même prix mais nous facilitera la tâche sur le long terme. Remplissez donc le formulaire ci-dessous.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais désirez simplement vous abonner pour un an à "Comment Télé-Vous ?", cela vous coûtera 2.000 FB.

Le numéro de compte de l'A.T.A. ASBL (rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles) : 001 - 0837560 - 41.

Ordre permanent

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Téléphone : / Date de naissance : / /

Je donne l'ordre à ma banque (nom de la banque)

de verser le montant de FB tous les mois

de verser le montant de FB tous les 3 mois

à partir du : / /

de mon compte n°

sur le compte n° 001 - 0837560 - 41 de A.T.A. ASBL, Rue américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

Je garde le droit d'annuler cet ordre permanent ou de le modifier à tout moment.

Date : / / Signature :

Envoyez cet ordre de virement à l'A.T.A. qui le déposera à une agence de votre banque
OU

Déposez cet ordre à votre propre agence bancaire et faites parvenir une copie de ce document à l'A.T.A.

LU DANS LA PRESSE

TAXES PARABOLIQUES : ILLÉGALES ?

(Au gouvernement wallon, l'Europe) a fait savoir que les taxes communales sur les antennes paraboliques sont contraires au principe général de la libre concurrence... Le gouvernement Collignon a esquivé momentanément la question en demandant l'avis du Conseil supérieur des villes et communes... Au point de presse à l'issue de la réunion gouvernementale, un journaliste a introduit dans une question un argument contre les taxes paraboliques : les communes qui les décident font partie d'intercommunales de télédistribution par câble, c'est-à-dire la concurrence.

Le ministre des Finances régionales, Jean-Claude Van Cauwenberghe, a retourné l'argument : est-il normal que certains citoyens échappent, par l'antenne, à leur contribution à l'investissement pour le câble décidé par la collectivité ? Mais le prétexte généralement utilisé est tout différent : on dit que les antennes nuisent à la beauté des maisons et des paysages. On pourrait répondre à cela qu'il serait grand temps de taxer les fils électriques et téléphoniques !

Le ministre-président Robert Collignon n'a pas tranché, mais a signalé qu'il n'y aura jamais de taxe parabolique à Amay, sa commune.

T.F.J.

Le Matin 06/11/1998

PUB GRATUITE !

Mettre de la publicité sur la chaîne francophone inter-

nationale TV5 est une mauvaise idée. Cela va à contre-courant des constats (notamment du pouvoir en France) sur les effets pervers de la publicité dans les télé de service public. Mais là où ça délire, c'est quand on apprend que le nouveau président Jean Stock a décidé, en attendant la vraie pub, de mettre à l'antenne quelques spots gratuits histoire d'habituer les téléspectateurs de TV5 à la réclame. Des cours du soir de pub, on nous prend vraiment pour des cons.

Marc Moulin

Télé Moustique 04/11/1998

QUEL "NIVEAU DU PUBLIC" ?

La cinéaste Laetitia Masson a été invitée au journal de France 2 pour présenter son nouveau film. Elle explique à Libération comment cela s'est déroulé :

... J'ai eu une discussion avec le chef du service Culture à propos de l'extrait du film qui devait passer. J'avais choisi celui où Chiara Mastroianni apprend à Sandrine Kimberlain à faire la pute. Elle lui dit :

«Sucer avec capote d'accord, les trucs risqués jamais». Le type m'a dit :

«On ne peut pas passer ça à 20H30, on ne doit pas choquer, on doit se mettre au niveau du public». Ils en ont passé trois secondes, ça n'avait plus aucun sens. Au journal de 13H, le jour même, j'avais vu des images de gens horriblement brûlés et après, une vieille dame courbée dans un pays déchiré et puis hop, fondu enchaîné sur Béatrice Schoenberg. Ça, c'est d'une violence absolue... Sans doute suis-je trop naïve : je crois qu'on

va pouvoir dire quelque chose sur un plateau télé, mais non, on fait juste de la figuration.

I.P. et E.Po.

Libération 07/09/98

DÉRIVES AU JT...

Un journaliste de Ciné Télé Revue interroge Frédérique Ries, présentatrice éjectée du Journal Télévisé de RTL-TVi :

—Aujourd'hui que vous êtes éjectée sans ménagement, comment expliquez-vous qu'on voulait votre tête ?

—Je ne l'explique pas. Je constate tout de même une nette propension à TVi à se débarrasser des "anciens". On a l'impression que l'expérience et une certaine autorité morale, recherchées ailleurs, sont ici considérées comme des atteintes au système. Résultat : le journal, de plus en plus, est fait en grande partie par des pigistes, des tout jeunes journalistes et même des stagiaires. Des gens qui, effectivement, ne peuvent pas dire non quand on les envoie sur leur troisième incendie de la journée. Moi, j'avoue qu'au troisième incendie, je suffoque et je le dis. Et les incendies sont juste une image : il faut reconnaître que le journal n'est plus ce qu'il était il y a cinq ans (silence). Je l'ai rappelé, poliment, mais souvent. Et cela a probablement dérangé.

Ciné Télé Revue 15/10/98

AVANT LES AUTRES

Comment être sûrs de commémorer les premiers les 50 ans du journal télévisé français, né officiellement le 2 octobre 1949 à l'initia-

Appel à témoins

SILENCE !

Quelques jours après l'assassinat de Semira Adamu, lors de la diffusion en direct de l'émission Appel à Témoins du 23 septembre 1998, plusieurs personnes ont tenté d'intervenir sur le plateau de l'émission.

• • •

Au moment où l'on entendit le cri "Tobback assassin" scandé depuis les coulisses, l'émission fut interrompue pour laisser la place pendant plus de trois minutes à un écran d'attente.

Dès le retour à l'antenne, André Leruth, présentateur-producteur, a commenté ainsi l'incident : «Certains pensent, comme au bon vieux temps de la télé, qu'il suffit de venir à la télé pour se faire entendre, alors qu'une large information est faite».

TROIS QUESTIONS

L'un de nos membres a posé les questions suivantes à André Leruth :

Pourquoi ne pas avoir expliqué aux téléspectateurs ce qui s'était passé ?

Pourquoi ne pas avoir laissé la parole à un représen-

tant de ce groupe ?

Cela ne fait-il pas aussi partie du rôle de la télévision publique que de permettre aux simples citoyens de s'exprimer en direct ?

LA RÉPONSE D'ANDRÉ LERUTH

Monsieur, j'ai bien reçu votre lettre du 7 octobre concernant l'interruption de l'émission du 23 septembre dernier. Je ne peux que vous exprimer ma compréhension de votre point de vue et vous prie de recevoir, Monsieur, mes sentiments les meilleurs. ■

tive de Pierre Sabbagh ? TF1 a trouvé la solution : en avançant l'anniversaire de un an.

M. Chemin, N. Santolaria et M.-D. Arrighi
Libération 23/09/98

DAVANTAGE D'AUDIENCE

A l'occasion de la diffusion du téléfilm dans lequel il joue son propre rôle, Paul Germain a été interviewé pour Télépro. Il lui fut demandé la raison pour laquelle on voit de plus en plus de téléfilms en prélude du débat de L'Ecran témoin: *La RTBF en coproduit beaucoup. En les diffusant à L'Ecran témoin, on sait qu'ils auront davantage d'audience que dans un autre créneau.*

René Michiels
Télépro 17/09/98

MAUVAIS PRONOSTICS À LA UNE

Le désarroi était perceptible mardi soir dans les rédactions des grandes chaînes de télévision américaines alors que tombaient les résultats des législatives confirmant que les démocrates avaient "résisté à la poussée républicaine,

diminuant les risques de destitution" pour Bill Clinton, comme le résumait à sa une le New York Times hier. C'est qu'une fois de plus, les médias s'étaient manifestement trompés du tout au tout sur ces élections.

Il y a encore peu, les spécialistes politiques des grands journaux et les "experts" qui occupent en permanence les écrans des chaînes câblées d'information continuaient à annoncer que les élections seraient inévitablement un "référendum sur la présidence Clinton". "Le bilan [désastreux] des républicains n'est pas une raison pour absoudre le Président et ses acolytes de leur comportement", écrivait le Washington Post le 30 octobre. "L'absence de véritable débat national sur l'impeachment est un symptôme d'une campagne électorale... qui est coupée des vrais problèmes", regrettait le New York Times le 1er novembre. Les mêmes médias, il est vrai, ont déjà à plusieurs reprises proclamé que la présidence Clinton était morte et enterrée. Mais il semble bien que ce soit justement le ras-le-bol du

public à la suite de l'acharnement médiatique à couvrir les scandales présidentiels qui a, en définitive, été le meilleur allié du camp Clinton. A présent, Newt Gingrich, le dirigeant républicain, rend responsables de son échec des médias qu'il accuse d'"avoir été obsédés par les scandales"...

Patrick Sabatier
Libération 05/11/98

ÉMISSION OU PUB ?

A propos des "cadeaux" du Juste Prix sur TF1: *... Pour voir à l'antenne décrire son produit et apparaître son logo pendant 6 secondes, l'annonceur doit déboursier 20.000 FF (NDLR : environ 120.000 FB) en plus du don de l'article. A propos de l'ancienne formule, Claude Chabrol qualifiait le Juste prix d'émission la plus noble et la plus honnête de TF1. Elle exhibait la quintessence d'un jeu créé par et pour la publicité : vendre à tout prix.*

A noter, la diffusion du Juste prix allemand s'accompagne de la mention "Publicité".

R. Garrigos et I. Roberts
Libération 23/09/98

L'effet d'une lettre

AFFICHAGE ACTUALISÉ

L'une de nos membres, Madame Nelly Sarolea, suite à une modification non-annoncée d'un programme et suite à des informations erronées diffusées sur le télétexte de la RTBF, a envoyé une lettre de demande d'explication à Francis Burstin, vice-président du Conseil d'administration de la RTBF, qui lui a répondu :

"Vos remarques judiciaires concernant l'affichage des programmes de la RTBF dans le télétexte

ont été transmises à ce service. Elles ont été suivies d'effet : il est désormais particulièrement veillé à ce que les horaires affichés soient actualisés en permanence, en fonction des modifications apportées par la coordination des programmes. En ce qui concerne la suppression de la rediffusion d'un documentaire sur La Une, au profit de la retransmission de la course cycliste Paris-Nice, l'administrateur

général de la RTBF me signale qu'il s'est excusé auprès de vous, sans pour autant s'engager sur la possibilité de programmer à nouveau ce documentaire".

Morale de l'histoire, il ne faut pas hésiter, lorsque vous constatez quelques erreurs comme la suppression de programmes ou autres d'écrire aux chaînes en cause. N'oubliez pas de nous en faire parvenir une copie et de nous tenir informé de la suite donnée. ■



Pierre Carles sur internet

<http://ata.qwentes.be>

Depuis ce 19 novembre, "Pas vu, pas pris", le film de Pierre Carles (dont nous vous avons parlé déjà à de nombreuses reprises, depuis que l'A.T.A. a organisé, il y a plus de deux ans déjà, la première projection en public de la première mouture du film à l'ULB) est programmé au cinéma Nova, au 3 rue d'Arenberg à Bruxelles. Pour connaître les heures des séances qui se déroulent du jeudi au dimanche, téléphonez au 02/ 511 24 77.

Sur le site Internet de l'A.T.A., nous proposons, à cette occasion, plusieurs documents publiés naguère dans "Comment Téléze-Vous ?" :

- Des extraits de la réunion de travail préparatoire à la première projection d'avril 1996 au cours de laquelle Pierre Carles décrit sa démarche.
- Des extraits du débat public au cours duquel Pierre Carles et Serge Halimi ont répondu aux questions de Jean-Jacques Jaspers, Anne Morelli et Claude Semal, le 31 mai 98, à l'issue de l'avant-première bruxelloise de "Pas vu, pas pris" que nous avons organisée au cinéma Nova.

Ces documents sont particulièrement intéressants dans la mesure où Pierre Carles refuse les interviews, au sens traditionnel du terme.

CHRISTIAN DRUITTE

De vive voix, Christian Druite, l'Administrateur général de la RTBF, nous a signalé, ce 8 octobre 1998, qu'il avait lu notre dossier paru dans le précédent numéro de "Comment Télé-Vous ?" qui était intitulé :

Un vrai service de médiation à la RTBF ? "Communication" plutôt que dialogue.

•••

Son attention a été particulièrement attirée par notre souhait de voir la RTBF s'inspirer de la nouvelle séquence du médiateur de France 2.

Celle-ci, intitulée "L'hebdo du Médiateur" suit le JT de 13H du samedi. Branchez vos magnétoscopes, ce jour-là, de 13H10 à 13H30, sur France 2 !

MOINS DE "MATIÈRE" CHEZ NOUS ?

L'Administrateur général

de la RTBF admet volontiers que la réalisation de pareille séquence ne coûterait pas des fortunes à réaliser. En effet, le samedi sur France 2, la durée des infos du 13H est raccourcie pour présenter cette séquence qui dure une douzaine de minutes. Comme ce jour-là de la semaine, l'actualité est d'habitude moins dense, "L'Hebdo du médiateur" permet en outre d'éviter de "gonfler" certains faits divers ou certains reportages de proximité.

Ce qui semble tracasser davantage l'Administrateur général, c'est le manque de sujets, au fil des mois, pour nourrir cette séquence à la RTBF. Les 10 premiers numéros de l'émission française (voir ci-dessous) ne semblent pas accréditer ce souci. De plus, pourquoi la RTBF, en plus de problématiques liées à la télévision, n'y programmerait-elle pas également des interrogations sur la fonctionnement de ses chaînes de radio ?

Si Christian Druite émet cette réserve, c'est probablement parce qu'il est attentif au courrier coordonné par le nouveau "service de médiation" de la RTBF. Mais certaines données nous laissent penser que de nombreuses lettres envoyées à telles ou telles émissions (notamment d'information) ne sont pas relayées au service de médiation. Il en est de même pour nombre d'appels téléphoniques.

VALORISER L'IMAGE DE LA RTBF

D'autre part, la présence régulière d'une émission de médiation à une heure de forte écoute en télévision développerait non seulement le courrier mais en ferait probablement évoluer de façon sensible le contenu. En effet, les téléspectateurs ou les auditeurs qui ne prennent pas la plume jusqu'à présent parce qu'ils pensent que cet acte est inefficace, voyant "dans le poste" la réelle volonté de dialoguer

POUR UNE SPÉCIALE "SANS PAPIERS"

Quatre membres de l'A.T.A. n'étaient pas "invités" mais avaient pris place parmi le public qui assistait à l'Ecran Témoin de la RTBF qui traitait, le 28 septembre 1998, des grandes et petites bavures de l'information.

A la fin de l'émission, l'un de ceux-ci a eu l'occasion de s'exprimer pendant quelques instants.

Il a d'abord regretté que les débats qui analysaient le fonctionnement des médias avaient la fâcheuse particularité de ne rassembler autour de la table que des journalistes ou des "spécialistes" apparentés (professeurs d'université, etc.). Rarement, on invitait des usagers, comme cela se passe dans des débats qui traitent d'autres thématiques. Par exemple, pourquoi ne pas donner la parole à des représentants d'associations, comme par exemple Amnesty International, pour qu'ils puissent donner leur jugement sur le fonctionnement de nos médias ?

Notre représentant a regretté que ce débat de l'Ecran Témoin était quelque peu fataliste puisqu'aucune proposition d'évolution concrète n'avait été proposée, et pourtant, il y en a... Ainsi, il a proposé

que la RTBF mette à l'antenne une émission inspirée de "L'Hebdo du Médiateur" de France 2 (voir ci-contre).

Enfin, à titre personnel (l'A.T.A. évite de donner son appréciation sur le contenu des émissions), il a considéré que l'émission spéciale de près de deux heures, diffusée à une heure abordable en soirée, sur la Deux, axée sur l'affaire Clinton-Lewinski évitait le sensationnalisme et était de très bonne facture, d'autant plus qu'elle avait été imaginée en très peu de temps. Mais le problème n'est pas toujours dans ce qui se réalise, il est aussi dans ce qui ne se fait pas... Pourquoi dépenser un budget pour cette thématique ? Y aura-t-il prochainement une émission spéciale de près de deux heures à une heure abordable de la soirée sur la Deux qui traitera du problème très actuel des réfugiés et des sans-papiers ?

Pour une fois, la fameuse "loi de la distance" ne jouerait pas ?

Un mois, un mois et demi plus tard, des églises de notre pays sont occupées et les grèves de la faim se multiplient.

La RTBF nous prépare-t-elle une émission spéciale ? C'est maintenant qu'elle devrait se dérouler. ■

L'Hebdo du

LES SUJETS

Comme pourrait se le demander Christian Druite, l'inspiration de pareille chronique ne sera-t-elle pas épuisée, après quelques semaines ?

•••

Apparemment, non. C'est l'actualité qui nourrit, qui renouvelle, chaque semaine, l'imagination des programmeurs de ce type d'émission. Bien entendu, tous les numéros de l'Hebdo du Médiateur (France 2, chaque samedi, après le JT, vers 13H10) n'ont pas la même force. Il faut constater que certains d'entre-eux sont parfaits ! On ne pourrait même pas leur reprocher qu'ils servent d'alibi à une chaîne qui chercherait à revaloriser l'image de marque de ses émissions d'information...

Différents types de confrontation y sont organisés, le plus souvent avec des téléspectateurs, parfois avec des "spécialistes". En direct. Le plus souvent, le dernier mot est offert non pas aux spécialistes ou aux journalistes, mais bien aux téléspectateurs.

Voici les thématiques abordées jusqu'à présent dans les dix premiers numéros de "L'Hebdo du Médiateur".

SEMBLE INTÉRESSÉ

du Service Public, commencent à communiquer leurs réflexions à la RTBF. Et, nous l'avons souligné auprès de Christian Druitte, pareil dialogue pourrait très certainement dynamiser bien davantage l'image du Service public que nombre de ces campagnes publicitaires coûteuses dont la RTBF n'est jamais assurée des résultats. Pareille émission renforcerait une image profondément différente et "service AU public" du Service Public.

Le 28 septembre dernier, à la fin du débat de l'Écran Témoin sur les "Grandes manips et petites dérives de l'info", nous avons eu l'occasion de dire tout le bien que nous pensions de "L'hebdo du médiateur" de France 2 et nous avons exprimé notre souhait de voir la RTBF imaginer une émission analogue. Participaient également à ce débat, Michel Konen, le Directeur de la rédaction de la RTBF. L'expression de son visage laissait clairement

entendre que la proposition l'intéressait.

PREMIER BILAN DE DIDIER EPELBAUM

Un membre de l'A.T.A. est entré en contact avec Didier Epelbaum, le Médiateur de la rédaction de France 2. Ce dernier, par écrit, lui a dressé un premier bilan de son travail, ce 22/10/98 : "*La principale réaction des téléspectateurs est : merci de nous donner la parole. Dans la rédaction, plusieurs journalistes m'ont dit : maintenant, il va falloir faire attention*".

Puisse Christian Druitte et tout le Conseil d'Administra-

tion de la RTBF être attentif à ce bilan. Il tente à prouver que pareille séquence peut également jouer un rôle préventif non négligeable. En effet, la présentation à l'antenne de traitement litigieux de l'information renforce bien entendu la détermination des journalistes de la rédaction à œuvrer avec toujours davantage de respect pour leur déontologie. Ce n'est certainement pas un hasard si pareilles émissions sont programmées depuis si longtemps à la BBC et que le Service Public Anglais ait une telle réputation pour la qualité de ses émissions d'information. ■



Médiateur de France 2 : les 10 premiers numéros

ETS NE MANQUENT PAS

- 1/ Le JT de France 2 diffuse les images d'un homme jeté dans un fleuve et assassiné à coup de fusil par un militaire Congolais. Fallait-il passer ces images ? Qui les a filmées et pourquoi ? (12/09/98).
- 2/ Un projet de loi prévoit en France l'interdiction de publier des images de personnes prévenues ou interpellées qui sont menottées. Des journalistes répliquent : c'est une atteinte à la liberté d'expression (19/9/98).
- 3/ Des enseignants remettent en question les propos tenus par le Ministre Claude Allègre lors d'un entretien avec Claude Sérillon au 20H. Celui-ci ne semblait pas bien maîtriser son dossier (26/09/98).
- 4/ Que faire lorsqu'il faut résumer dans un reportage un problème complexe ? Dans le cas d'une enquête sur certains dangers que peut provoquer auprès d'une minorité de patients le vaccin contre l'hépatite B, le journaliste n'a rien dit de faux mais certains flous de son raisonnement peuvent mener les téléspectateurs à tirer des conclusions erronées (03/10/98).
- 5/ Marcel Trillat face à des jeunes dont il a filmé les témoignages pour un

- numéro d'Envoyé Spécial consacré à la vie dans les cités.
«Votre reportage ne reflète pas la réalité». «Il ne reflète, bien sûr, qu'une réalité. C'est mon regard à moi sur cette réalité extrêmement complexe» (10/10/98).
- 6/ Un footballeur du Sporting Club de Bastia considère que sa déclaration sur le dopage a été coupée et ce qu'il en reste exprimait pratiquement l'inverse de ce qu'il a voulu dire (17/10/98).
- 7/ Trois exemples permettent de nuancer quel est le droit à l'image du citoyen filmé dans un lieu public (24/10/98).
- 8/ La course à l'audience influence-t-elle les choix des sujets et la façon de les traiter dans les JT du Service Public ? Un bref reportage est réalisé chez Médiamétrie, la société qui réalise l'audimat. Des téléspectateurs donnent leur avis et Pierre-Henri Arnstam, le Directeur général chargé de la rédaction de France 2, leur répond (31/10/98).
- 9/ Des retraités s'insurgent contre le fait que le JT de 20H ait juxtaposé le compte-rendu d'une manifestation de personnes âgées à propos de

- leur faible pension avec un reportage d'un couple aisé, pas du tout représentatif de leur tranche d'âge (07/11/98).
- 10/ Combien de personnes ont-elles participé à la manif anti-PACS ? France 2 parle de "plusieurs milliers". Les organisateurs ont cité deux chiffres : 60.000 et même 130.000 ! La Préfecture de Police avait comptabilisé 7.200 manifestants. Pourquoi une telle différence ? (14/11/98) ■

Contact :
France 2
Didier Epelbaum
Le médiateur de la rédaction
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris Cedex 15
FRANCE

E-mail :
mediateurinfo@france2.fr

Au suivant !

Depuis le 15 novembre 1998, France 3 propose également sa nouvelle émission de médiation, chaque dimanche, de 13H à 13H25 : "On se dit tout". Bien entendu, Comment Télé-Zvous ? vous en parlera dans un prochain numéro.

HENRY INGBERG :

«VERS UNE COPRODUCTION»

Enfin ! Voilà une nouvelle piste pour sauter l'obstacle financier qui retarde la création d'un JT junior à la RTBF...

•••

Le 30 septembre dernier, Henry Ingberg, le Secrétaire Général de la Communauté française, était l'invité de notre "Midi de l'Audiovisuel" axé sur la signalétique anti-violence.

A l'issue de la séance, il a pris l'initiative d'aborder lui-même la difficulté de mettre à l'antenne un JT quotidien pour les enfants à la RTBF, en ces termes (ces propos ont été mis par écrit par l'A.T.A. et ensuite, à notre demande, relus et complétés par Mr Ingberg) :

"...On n'a pas évoqué le journal télévisé pour

enfants pour lequel vous avez fait une ardente campagne. Je pense qu'effectivement, il y a là une bonne idée. Mais je pense qu'il faut voir professionnellement comment le faire. L'opportunité de le réaliser est excellente, mais j'entends les gens de télévision dire : «Oui mais faire une émission spéciale, c'est encore mobiliser un studio, des techniciens, faire une production...». Donc, cela représente un coût supplémentaire dans la grille.

Nous examinons actuellement au Ministère de la Communauté française comment on pourrait –avec le service de la jeunesse– éventuellement coproduire une émission de ce type, pour la faciliter.

Si c'est uniquement l'obstacle budgétaire, qu'on

n'en soit pas prisonniers et qu'on examine comment on peut combiner des moyens existants.

Nous avançons prudemment. Vous connaissez bien l'argument. On ne veut pas entrer non plus dans une logique où toute nouvelle émission qui se fait –par exemple à la RTBF– devrait s'accompagner d'abord d'un subside supplémentaire d'un ministère au-delà des 6 milliards de dotation qui sont donnés à la RTBF. Donc, il y a là une balance délicate à maintenir, mais ce serait un moyen de désempourber ce projet sur lequel je crois qu'intellectuellement et émotionnellement tout le monde est d'accord mais qui n'avance pas. Je pense qu'il y a des possibilités..." ■

Le Secrétaire Général de la Communauté française :

DES INITIATIVES SONT POSSIBLES !

Une coproduction institutionnelle pour l'avènement de ce JT junior quotidien est probablement moins dangereuse qu'une collaboration avec des privés, à condition que la RTBF ne devienne pas le haut-parleur de la Communauté française !

•••

L'A.T.A. pense que la solution réside dans un développement du financement non pas de l'ensemble mais bien de certains secteurs de l'audiovisuel.

La campagne électorale a démarré. Aborder cette thématique est important pour

notre association.

Sur ces diverses questions, nous avons interrogé par écrit Henry Ingberg.

• *A.T.A. : Considérez-vous que la création d'un JT quotidien pour les enfants à la R.T.B.F. est importante ? Pourquoi ? Est-elle prioritaire ?*

• *Henri Ingberg* : L'idée d'un J.T. quotidien pour les enfants est certainement importante et stimulante pour la réflexion. C'est vrai qu'ils n'ont actuellement que des documentaires ou des magazines pour éclairer certains aspects de la réalité. Pour le reste, le J.T. s'adresse à tout le monde. Je pense

que ce J.T. peut être utilisé de façon très riche, à condition d'être accompagné, lorsqu'il est vu par des enfants, par le commentaire des parents qui permet un décodage. La difficulté existe en cas d'absence des parents ou de commentateurs permettant de comprendre l'information donnée. D'où cette idée d'un J.T. tenant compte des connaissances et de la sensibilité particulière des enfants.

Quant à savoir si cette émission est prioritaire, c'est une question très difficile pour une télévision généraliste de service public. Celle-ci doit, en effet, rencontrer tous les publics qui s'adressent à elle sans pouvoir toujours en faire la synthèse.

Avis aux 150 signataires de l'Appel

Vous êtes l'une des 150 personnalités politiques, sociales ou culturelles qui avez signé l'Appel pour la création d'un JT quotidien pour les enfants à la RTBF.

Souvent, grâce à votre notoriété, vous rencontrez des personnalités poli-

tiques ou vous êtes interviewés par des médias écrits ou audiovisuels. Il est important de rappeler à vos interlocuteurs ou au public l'importance de ce JT.

Ainsi, l'une des signataires, Catherine Marneffe, pédopsychiatre renommée, l'a fait lorsqu'elle a donné une interview à la RTBF, pour l'émission de radio "Arguments" du 15 novembre 98, à l'occasion

de la présentation du colloque "Protéger la sexualité des enfants".

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française (CJEF), qui vient de mettre en place son site Internet, y affiche son soutien au JT junior sur sa page d'accueil.

Que tous les signataires qui pratiquent de même soient ici vivement remerciés de leur précieuse aide. ■

Mais il faut replacer cette question dans l'ensemble de la mission d'information telle qu'elle est assurée par la R.T.B.F.

• *Des pistes de financements sont-elles possibles ?*

• Il y a des contraintes internes à la R.T.B.F. qui supposent des arbitrages. Beaucoup de paramètres interviennent dans les propositions qui sont faites par la direction au conseil d'administration. Il est évident que pour un J.T. de cette nature, on ne peut se baser ni sur les recettes publicitaires, ni sur un parrainage commercial. C'est donc en principe dans le cadre de la dotation qu'une décision pourrait être prise.

• *L'émission "Javas" est née grâce à un financement de 2 millions accordé par le Ministre Charles PICQUE. Est-ce sain ? Pareille pratique n'atteint-elle pas à l'indépendance éditoriale de la RTBF ? Un sujet important non soutenu par un parrainage privé ou institutionnel pourrait ne plus jamais faire*

l'objet d'une série d'émissions... Pourquoi la Communauté française n'opère-t-elle pas des transferts budgétaires et n'augmenterait-elle pas d'autant la dotation et donc laisserait ainsi le choix éditorial entier de ses émissions à la R.T.B.F. ?

• La Communauté française vient, récemment, d'octroyer un montant supplémentaire et récurrent de 100 millions à la R.T.B.F. Et ce, après la signature du contrat de gestion, ce qui signifie un effort accru pour permettre à l'Institut public de mieux faire face à ses obligations.

Il est vrai que si la R.T.B.F. demandait des financements complémentaires chaque fois qu'une émission culturelle, éducative ou d'intérêt général est programmée, cela deviendrait tout à fait anormal et contraire à sa mission générale d'entreprise publique culturelle autonome.

L'Atelier Télévision et Culture qui réunissait au Ministère de la Communauté française des représentants du monde culturel et des représentants de la R.T.B.F. avait abouti à certaines propositions, dont l'émission "Javas" destinée à présenter

de manière dynamique et incitative les multiples facettes des activités culturelles organisées en Wallonie et à Bruxelles. L'expérience n'était pas évidente et nous connaissons les craintes de la direction de la R.T.B.F. quant aux scores d'audience que peuvent réaliser de telles émissions. C'est pourquoi le Ministre PICQUE a donné un financement spécifique pour permettre l'expérience. Ce financement couvre les dépenses supplémentaires, outre le personnel et les services mis à disposition par la R.T.B.F. L'évaluation semble en être très positive.

Les conditions de production sont très précises : liberté rédactionnelle totale donnée aux producteurs de la R.T.B.F. sur le contenu à partir d'un concept général discuté entre les parties. Il n'y a donc aucune intervention possible de la part du partenaire qu'est le Ministère de la Communauté française. Je pense donc qu'en respectant de telles conditions, il est possible d'initier des émissions dont le rapport à l'audience n'est pas évident et pour lesquelles la direction estime qu'elle ne peut pas prendre le risque de les programmer par rapport à ses autres priorités.

Suite page 14

«CONTINUONS LE COMBAT !»

La Présidente du groupe PSC au Sénat, Mme Magdeleine Willame, soutient notre campagne pour un JT quotidien pour les enfants à la RTBF. Sa

lettre confirme que, seul, l'obstacle financier empêche le Service Public de mettre ce projet souhaité par tous à l'antenne. Elle nous annonce que le Pré-

sident du Conseil d'Administration de la RTBF, Mr Edouard Descampes (également PSC), a pris une position favorable dans ce dossier.



Magdeleine WILLAME
Présidente du Groupe P.S.C

Palais de la Nation
Tél. : 02/501.75.48
Fax. : 02/514.34.67

Bruxelles, le 28 septembre 1998

A.T.A. asbl
Monsieur B. GOOSSENS
Président
rue Américaine 106
1050 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Début juillet j'ai transmis au Président du Conseil d'Administration de la RTBF le texte de l'interpellation que j'ai faite au Parlement de la Communauté française suite à l'évasion de Marc Dutroux.

J'ai reçu quelques semaines plus tard, à la veille de la rentrée scolaire, une brève réponse me confirmant que la raison de l'absence d'un Journal des enfants à la RTBF était un obstacle budgétaire.

Je le déplore comme vous... continuons le combat !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Magdeleine WILLAME.
Avenue Grandchamp 282
1150 Bruxelles

Suite de la page 13

• *Nous nous approchons des prochaines élections. Lorsqu'on découvre les problèmes financiers de la R.T.B.F. et des télévisions locales (NDLR : voir page 7), lorsqu'on prend conscience que, chaque jour qui passe, c'est un jour de plus avec un écran noir durant la journée sur la canal qui diffuse Arte et l'absence de la 5ème, la chaîne de la Connaissance, pour quelques droits d'auteurs dont les télédiffuseurs, au service des intercommunales, ne veulent pas payer malgré leurs plantureux bénéfices... Ces réflexions ne poussent-elles pas à penser qu'un développement du financement de certains secteurs de l'audiovisuel devrait être un objectif que les "politiques" auraient davantage intérêt à prendre en considération ?*

• Je pense que vous abordez en même temps plusieurs problèmes. En ce qui concerne la R.T.B.F., j'ai

répondu. Je pense que des initiatives sont possibles et qu'il faudrait les développer vis-à-vis des enfants ou vis-à-vis des programmes culturels et éducatifs (rappelons que l'émission "Courants d'Art" est entièrement produite sous la seule responsabilité de la R.T.B.F.)

En ce qui concerne les télévisions locales, c'est vrai que le financement n'est jamais suffisant en principe, mais il faut reconnaître que nous sommes dans une situation presque unique en Europe et dans le monde. Nous sommes pratiquement les seuls à avoir permis le développement de ces importants outils de communication locale, en les soutenant financièrement tant pour le fonctionnement que pour l'équipement. Il faut souligner aussi qu'au fur et à mesure de leur travail, elles ont renforcé leur crédibilité et leur intérêt auprès des communes qui ont augmenté leur participation propre au financement de la télévision locale. Plus récemment, les sociétés de télédistribution ont réservé 150 francs par abonnement, dont la moitié pour le financement de télévisions locales, et l'autre moitié pour la production audiovisuelle en général. Il est très important effectivement que les différents

acteurs du monde audiovisuel, y compris les distributeurs, participent à la réflexion générale.

C'est ainsi qu'ils sont présents au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ou au Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Nous n'avons jamais arrêté de solliciter des financements complémentaires. Il faut savoir qu'actuellement plus de 50% des moyens financiers affectés à la création audiovisuelle ne proviennent plus directement des budgets publics, mais viennent des télévisions ou des télédiffuseurs.

Pour ce qui concerne la question précise du choix des chaînes de télévision diffusées par les câblodistributeurs, il faut rappeler que ceux-ci sont libres –excepté pour les chaînes de la Communauté française de Belgique dont la diffusion est imposée– de les offrir à leurs abonnés ou non. Il y a donc des négociations entre télédiffuseurs et chaînes de télévision, notamment sur la question des droits d'auteurs. Il faut s'attendre prochainement à ce que la compétition s'accroisse avec l'apparition des bouquets de télévision satellitaires. A nous tous à veiller à ce que cette compétition bénéficie au public. ■

L'hebdo de Marianne Nihon

CECI N'EST PAS UN JT

Pour son enquête "Les enfants des belges", La Dernière Heure a abordé, le 20/10/98, la télévision. Luc Lorfères y interroge la productrice des émissions pour enfants de la RTBF.

•••

L'autre projet qui tient à cœur à Marianne Nihon est le Journal des enfants.

"Ce projet est dans mes tiroirs depuis deux ans. Seul manque le budget. L'idée est de présenter un journal hebdomadaire

d'informations que les enfants regarderaient avec leurs parents. Je l'imagine bien le dimanche en fin d'après-midi. La RTBF planche toujours sur ce projet. Je me battraï jusqu'au bout pour qu'il se réalise".

Note de l'A.T.A. : l'évolution du vocabulaire est souvent significative... Ce n'est pas d'un JT pour enfants mais du Journal des enfants... S'éloigne-t-on d'un vrai JT ? Passe-t-on d'une émission d'information à un magazine de jeunesse ? Sans l'obligation d'observer le

code de déontologie qui s'applique aux émissions d'information... Pour rappel, les sponsors ne sont persona non grata que dans les émissions d'information !

De plus, Marianne Nihon parle d'un "hebdomadaire" qui est dans ses tiroirs depuis 2 ans. Or, l'A.T.A. et ses très nombreux partenaires demandent un JT quotidien. On nous a répondu : faute de moyen et pour s'exercer, on commencera par un hebdo qui, dans un deuxième temps, deviendra quotidien... Faudra remettre les pendules à l'heure ! ■



DRÔLE DE RÉPONSE

J'ai envoyé une lettre à Club RTL pour porter un avis négatif sur l'émission "Megamix". J'ai eu en retour une photo dédiée des deux animatrices et deux autocollants. Était-ce de l'ironie ou ont-ils simplement survolé ma lettre en lisant uniquement le nom de leur émission ?

A.N.

Télépro du 22/10/98

AU SECOURS !

Il y a régulièrement dans votre rubrique des télé-spectateurs qui se plaignent de leur télédiffuseur. Rien ne change et Télé Moustique assiste à cela sans réagir. Qu'attend donc la rédaction... pour lancer un sondage parmi ses lecteurs, pour interviewer les directeurs des principales sociétés de distribution et pour nous apprendre à qui appartiennent ces sociétés... Après cela, peut-être que ces télédiffuseurs seront plus prudents avant de décider quelque chose. Télé Moustique, la balle est

dans ton camp !

J.Edelman

Télé Moustique du 09/09/98

L'AVANCE NÉERLANDOPHONE

Heureusement que La Deux (RTBF) et Canal+ proposent de temps en temps des films en V.O. ! On s'étonne de l'avance néerlandophone en matière de connaissance des langues alors que sur leurs chaînes, tout est toujours passé en version originale sous-titrée (attitude beaucoup plus respectueuse de l'art du cinéaste).

E.T.

Télépro du 29/10/98

PRIVÉ DE REDIF

Nous nous sommes inquiété auprès de Pascal Vrébos sur l'arrêt de la rediffusion de "Controverse", le débat politique du dimanche midi sur RTL TVi.

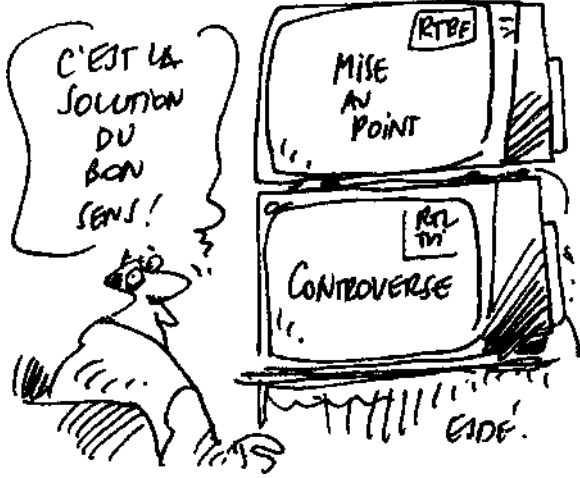
...

Notre interlocuteur nous signale que la Direction de la chaîne privée ne l'a pas averti de l'arrêt de celle-ci et qu'il en a pris connaissance par de nombreux courriers de téléspectateurs.

Il est probable que pas mal d'entre eux doivent être insatisfaits de cette décision puisque cette rediffusion était suivie par un public important.

En Communauté française, les espaces médiatiques réservés aux débats politiques ne sont pas tellement nombreux. Or, le dimanche midi, "Controverse" et "Mise au point" sont en concurrence directe. Que doit faire le public qui souhaite suivre ces deux émissions ? Doit-il posséder nécessairement un magnétoscope ?

En France, les téléspectateurs peuvent découvrir sur France 2 Polémiques le dimanche à 12H10, Public sur TF1 à 19H et Politique



Dimanche sur France 3 en fin de soirée. Pas besoin de magnétoscooper !

Signalons à la Direction de RTL TVi que plusieurs membres de l'A.T.A. souhaitent la reprogrammation d'une seconde diffusion de Controverse.

Mais ne nous faisons pas trop d'illusion. Si celle-ci a été supprimée alors qu'elle suscitait une audience intéressante, il doit bien y avoir une raison... Economique ?

PLUS CHER

Tentons une hypothèse. Plus les audiences sont fortes, plus les publicitaires sont heureux ! Peut-être que RTL TVi n'a pas intérêt à rediffuser "Controverse". Puisque la RTBF rediffuse de toute façon le dimanche "Mise au point" sur la Deux

à 18H05, un certain nombre de téléspectateurs qui souhaitent regarder les deux émissions sans magnétoscooper viendront gonfler le public du dimanche midi sur RTL TVi, au moment où la chaîne privée ne programme qu'une seule diffusion de "Controverse". Et ils regarderont le "Mise au point" en fin d'après-midi.

En concentrant son auditoire pendant la tranche de midi, RTL TVi peut ainsi vendre plus cher les espaces publicitaires qui précèdent et suivent Controverse.

Cet exemple illustre la différence des objectifs des deux chaînes. La chaîne privée n'est guidée, en toute logique, que par des objectifs financiers. La chaîne de service public sert davantage le confort de ses usagers. ■

ADRESSES UTILES

Lorsque vous portez plainte, vous avez intérêt à écrire. N'oubliez pas de noter dans votre agenda que si l'on ne vous a pas répondu après un mois, il convient de renvoyer copie de votre lettre. Envoyez copie de votre courrier à l'A.T.A. Signalez-le à votre correspondant.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

RTBF
Service du suivi et de statistiques (médiation)
Local 9M50
Bd Auguste Reyers, 52
1044 Bruxelles
Tél. : 02/ 737 47 14

RTL TVi
Avenue Ariane, 1
1201 Bruxelles
Tél. : 02/ 778 68 11

Canal+ Belgique
Chaussée de Louvain, 656
1030 Bruxelles
Tél. : 02/ 730 02 11

TV5-Belgique
Bd Auguste Reyers, 52
1044 Bruxelles
Tél. : 02/ 737 25 25

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Mme la Présidente
Evelyne Lentzen,
(NOUVELLE ADRESSE)
Rue Jean Chapelié, 35
1060 Bruxelles.
Tél. : 02/ 223 78 39

FRANCE

TF1
1, Quai du Point-du-Jour
92656 Boulogne Cedex
France
Tél. : 00331/ 41 41 12 34

FRANCE 2
7, Esplanade Henri de France
75907 Paris Cedex 15
France
Tél. : 00331/ 44 21 54 24

FRANCE 3
7, Esplanade Henri de France
75907 Paris Cedex 15
France
Tél. : 00331/ 42 30 56 56
Médiateurs France Télévision
- Le médiateur de l'Info de France 2 est Mr Didier Epelbaum.
- Le médiateur pour l'information de France 3 est Mr Marc Francioli.
- La médiatrice pour les programmes de France 2 et France 3 est Madame Geneviève Guicheney.

TV5 France
15, rue Cognacq-Jay
75007 Paris
France
Tél. : 00331/ 44 18 55 86

Canal+ France
85-89, quai André Citroën
75711 Paris Cedex 15
France
Tél. : 00331/ 49 87 27 27

La 5ème
10-14, rue Horace-Vernet
92136 Issy-les-Moulineaux
France
Tél. : 00331/ 41 46 56 56

Arte
2A, rue de la Fonderie
67000 Strasbourg
France
Tél. : 00333/ 88 14 22 55

M6
88-91, avenue Charles-de-Gaulle
92575 Neuilly
France
Tél. : 00331/ 41 92 60 00

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Mr le Président
Hervé Bourges
Tour Mirabeau, 39-43
Quai André Citroën
75015 Paris France
Tél. : 00331/ 40 58 38 00

INCOMPÉTENCE

Dans le n°37 de "Comment Télé-Vous ?" (17/11/97), l'A.T.A. s'insurgeait contre le fait que les séries américaines de fin d'après-midi à la RTBF étaient entrecoupées de plages publicitaires, ce qui était, selon nous, interdit par le contrat de gestion signé avec la Communauté française. Ces coupures sont loin de faire l'unanimité. Qu'en est-il aujourd'hui ?

• • •
RAPPEL

Le 3 novembre 97, la RTBF décidait de couper les séries américaines de fin d'après-midi pour y insérer de la pub. Or, le nouveau contrat qui lie la RTBF à la Communauté française stipule que la dotation accordée à la chaîne de télévision l'est sous certaines conditions: "La publicité ne peut interrompre les programmes, notamment les films ou les différentes séquences d'un même programme. En radio comme en télévision, la publicité commerciale ne peut interrompre les émissions d'information, ni les émissions dramatiques ou d'art lyrique, sauf durant les interruptions naturelles".

Gérard Lovérius, Directeur de la télévision, argumente en spécifiant que les séries américaines diffusées sont conçues pour être coupées à intervalles réguliers et qu'il s'agit donc de coupures naturelles. Il est vrai qu'aux Etats-Unis, les scénaristes de séries les formatent par tranches de 26 minutes pour que les annonceurs aient l'opportunité de placer leurs spots au centre des épisodes.

ASTUCE

Pour éviter aux plus critiques d'avoir trop d'arguments en sa défaveur, la RTBF avait eu l'idée "lumineuse" de proposer dans ses programmes les séries en deux parties bien distinctes. Ce n'était plus un programme interrompu par de la pub, mais bien deux épisodes qui se suivaient et où l'on insérerait une plage publicitaire !

Cette "tromperie" brillamment pensée n'a pas empêché RTL-TVi d'assigner la RTBF en justice pour non-respect du décret. Le 30 décembre 1997, un premier jugement a eu lieu.

INTERPRÉTATION DU DÉCRET EN FAVEUR DE RTL-TV

Lors de l'action en cessation au tribunal de commerce de Bruxelles qui opposait RTL-TVi à la RTBF, le juge du Tribunal de Première Instance a interprété très largement l'interdit du contrat de gestion. L'accord conclu en juillet 1997 entre la RTBF et la Communauté française ne précisant rien en ce qui concerne la publicité, il fut pris comme référence l'ancien décret datant de 1987 ! Le verdict a été d'interdire à la RTBF d'interrompre, pour y insérer une quelconque publicité, les films des séries "Les rues de San Francisco", en semaine, "Beverly Hills" le samedi, "Lois et Clark" le dimanche ou tout autre film, série ou feuilleton, sous peine d'une astreinte de 1.000.000 FB par jour. De plus, il a autorisé RTL-TVi à réclamer, devant le juge du fond, la réparation intégrale du préjudice que lui a causé cette pratique, depuis le 3 novembre 1997, date de la première infraction constatée, jusqu'à la date du caractère exécutoire de la décision. Mais que dit exactement ce décret qui date de plus de 10 ans ? Accrochez-vous... Voici les extraits sur lesquels le juge s'est basé pour émettre son verdict:

§1. En télévision, la publicité doit être insérée entre les émissions. Sous réserve des conditions fixées aux §§2 à 5, la publicité peut également être insérée pendant des émissions, de façon à ne pas porter atteinte à l'intégrité et à la valeur des émissions en tenant compte des interruptions naturelles du programme ainsi que de sa durée et de sa nature, et de manière à ce qu'il ne soit pas porté préjudice aux droits des ayants droit.

§2. En télévision, dans les émissions composées de parties ou dans les émissions sportives et les événements et spectacles de structure similaire comprenant des intervalles, la publicité ne peut être insérée qu'entre les parties autonomes ou dans les intervalles.

§3. En télévision, la transmission d'œuvres audiovisuelles telles que les longs métrages cinématographiques et les films conçus pour la télévision à l'exclusion des séries, des feuilletons, des émissions de divertissements et des documentaires, à condition que leur durée

programmée soit supérieure à 45 minutes, peut être interrompue une fois par tranche complète de 45 minutes. Une autre interruption est autorisée si leur durée programmée est supérieure d'au moins 20 minutes à deux ou plusieurs tranches complètes de 45 minutes. Toutefois, pour les organismes publics de radiodiffusion de la Communauté française, la publicité ne peut interrompre ni une œuvre cinématographique, ni une œuvre dont l'auteur veut conserver l'intégrité, ni une séquence d'un programme.

JUGEMENT

On n'en reste pas là. Le 02/09/1998, eut lieu l'interjection en appel par la RTBF, soit 9 mois plus tard.

Contrairement au premier jugement, le juge a réduit la portée du contrat de gestion. Ses conclusions sont allées totalement à l'encontre de celles du premier jugement. Dans le texte, il y a ambiguïté entre l'interdiction de couper "différentes séquences d'un même programme" et l'autorisation des "interruptions naturelles". Le contrat de gestion stipule en son article 24 : "L'entreprise est autorisée à diffuser toute émission de nature publicitaire et commerciale, tant en radio qu'en télévision, dans le respect des dispositions légales, décrétales et réglementaires en vigueur et du présent contrat de gestion"

Article 25.3 "La publicité ne peut interrompre les programmes, notamment les films ou les différentes séquences d'un même programme".

CONTRADICTIONS

Le juge lui-même a relevé la contradiction entre les différents textes.

Il a souligné que "cette règle est particulièrement obscure. Il est dépourvu de sens d'interdire expressément l'interruption des différentes séquences d'un même programme après avoir dit que toute interruption des programmes est interdite. Il convient d'interpréter ce texte pour lui donner un sens. La seule interprétation possible est que la publicité ne peut interrompre un programme conçu comme un tout ou une partie d'un programme conçu en différentes séquences".

Ensuite, il a bien fallu tenter de définir ce qu'est une série. Nos instances judiciaires, armées d'un dictionnaire, se sont donc mises au travail pour pouvoir conclure.

DU LÉGISLATEUR



DÉFINITIONS

Une série n'est pas une œuvre cinématographique. Ce n'est pas une œuvre dont l'auteur veut conserver l'intégrité puisque prévue pour y insérer de la pub. Elle n'est pas considérée en sa totalité comme une seule séquence d'un programme ("séquence" dans le Petit Larousse : suite d'images ou de scènes formant un ensemble, même si elles ne se présentent pas dans un même décor). Les séries sont conçues dès l'origine en parties ou séquences, chacune d'elles étant séparée des autres par un fondu au noir qui permet d'insérer l'écran de publicité et de ne pas couper les images. Au moment où le fondu au noir apparaît, l'action est terminée et elle reprend après l'écran de publicité. En résumé, et en se basant sur le contrat, le juge a estimé que les coupures ne sont pas contraires car elles sont uniques, concernent des

séries de plus de 45 minutes, ne concernent pas des films, n'interrompent pas une séquence et ne portent pas atteinte à l'intégrité, ni à la valeur de l'émission et tiennent compte de la durée et de la nature du programme.

FLOU VOLONTAIRE?

Faut-il blâmer les juges ? On peut dire qu'ils ont tous deux traité de cette affaire en toute bonne foi. S'il est possible d'interpréter différemment le même article, ne serait-il pas temps pour la Communauté française de le revoir ? A moins que — simple supposition évidemment — le flou ne soit volontaire !

POSITION DE L'ATA

Les parlementaires ont voté une loi comportant des éléments contradictoires. Est-ce par incompetence ou est-ce un compromis, une stratégie pour plaire à tout le monde ?

Si nous n'agissons pas pour améliorer le paysage audiovisuel en faisant pres-

sion sur ceux qui le régissent, nous serons condamnés à subir les libertés que les chaînes s'octroient au détriment de la nôtre.

Ce jugement représente deux dérives possibles. D'une part, que la RTBF privilégie à l'avenir la programmation des séries américaines qui permettent d'introduire de la publicité. D'autre part, que les scénarios des productions de la RTBF ne soient modifiés pour comporter, eux aussi, des coupures publicitaires ?

DÉCLARATION DE CHRISTIAN DRUITTE

Dans le Soir du 27/10/1998, Christian Druite, administrateur général de la RTBF, affirme que, seules, les séries américaines de l'avant soirée seront entrecoupées de publicités.

Nous veillerons à ce que cette déclaration soit respectée. ■

Jean-Charles de Keyser :

«ON AURAIT PU DIRE EXACTEMENT LE CONTRAIRE»

Jean-Charles de Keyser, directeur général de RTL-TVi, à propos de l'interjection en appel, a déclaré à l'A.T.A. :

«On ne peut que constater l'interprétation qui a été donnée au texte. On aurait pu dire exactement le contraire. S'il n'y avait pas eu de matière à controverse, il n'y en aurait pas eu. Ici, on a pu dans ces jugements aller dans un sens et dans l'autre. La plus belle

manière pour savoir si on peut couper une œuvre est de se demander s'il y a une entité complète en une heure de l'histoire. Il suffirait de demander à un enfant à qui on présenterait un récit d'une heure si l'histoire est finie ou pas. Je crois que l'enfant dirait clairement que l'histoire n'est pas finie. C'est la preuve que l'œuvre conçue par l'auteur n'a pas été prévue pour être coupée.

On peut plaider comme cela pendant des heures.

Chez nous, à RTL-TVi, les coupures ont toujours été appliquées. C'est de cela qu'on vit.

Dans nos accords avec la Communauté française, il est prévu que rien ne change dans la structure du paysage audiovisuel entre la RTBF et nous. On constate que les choses ont changé non pas du fait de l'exécutif mais bien du législatif puisque c'est un tribunal qui a décidé que les règlements pouvaient porter à interprétation». ■

UN MEETING DU PS

Comme nous, vous avez peut-être vu, dans la presse quotidienne, des encarts publicitaires qui annonçaient que les élus du Parti Socialiste ouvraient 99 espaces de vérité.

• • •

Comme l'écrit le Président Philippe Busquin : *"Nos ministres, nos parlementaires, de nombreux responsables du parti et moi-même allons à la rencontre de la population dans nos sections, dans les communes et les quartiers. C'est là que nous dialoguons..."*

L'A.T.A. est pluraliste. À la veille des prochaines élections, elle aimerait que les représentants des différents partis s'expriment sur leur politique concernant l'audiovisuel.

Comme le PS, depuis de très nombreuses années, tient les rênes de l'audiovisuel en Communauté française, il nous semblait utile d'interroger publiquement ses représentants sur cette thématique.

À 22H : LA PAROLE AU PUBLIC

C'est au Centre Civique du Kappelveld, à la limite de deux communes Bruxelloises, Woluwé St Pierre et Woluwé St Lambert, que trois membres de l'A.T.A. ont assisté à la réunion du PS, le 28 octobre dernier.

La "rencontre de la population", comme le définit Philippe Busquin, c'est-à-dire, pour nous, les questions et témoignages du public commencèrent à 22H, bien que la séance avait débuté à 20H15 précises.

Donc, nous avons d'abord été à la rencontre des interventions électoralistes de 5 personnalités socialistes pendant une heure trois quarts.

Au moment où tout le monde commence à bailler, à sommeiller et... surtout, à avoir soif (il y a un bar dans le fond de la salle), la parole est enfin donnée aux 150 personnes qui composent le

public. *«Brièvement, SVP!»*

De nombreux doigts se lèvent. Alors, va-t-on répondre franchement ou contourner la réponse aux questions posées ? Voici le bilan de ma propre expérience.

ENVOLÉE LYRIQUE...

C'est Philippe Moureaux qui me répondra.

Dans ma question, je regrettais que le Service Public n'avait pas les moyens financiers de mettre à l'antenne un journal télévisé quotidien pour les enfants. Je rappelais, à cet effet, que 150 personnalités sociales, culturelles et politiques (dont les 4 directions des partis) avaient signé un Appel allant dans ce sens. Et je signalais que cette revendication était notamment induite par le fait que les JT de la RTBF développaient de plus en plus la présentation de faits divers non significatifs sociologiquement dans leurs éditions (dans le texte de l'Appel, la demande de la création d'un JT junior est motivée "par l'évolution de la relation des faits-divers dans les émissions d'information, suite aux tragiques événements de l'été 1996").

Philippe Moureaux consacra l'essentiel de sa réponse à une envolée quasi lyrique sur cette "fait-diversification" des JT : «...Pour le reste, je pense que vous avez, au passage, dit quelque chose qui me semble tout-à-fait fondamental et pour lequel je n'ai pas de solution. C'est le fait que notre information, nos journaux télévisés sont dramatiques, sous l'influence à la fois des drames que nous avons vécu dans notre pays, RTL en premier lieu et largement la RTBF maintenant aussi... Toute l'information qui passe vers l'opinion publique devient avant tout une information de faits divers, ce qui constituait naguère la 7ème ou la 8ème page de nos journaux. Et cela, c'est une dévaluation du contenu de l'information.

Certains jours, le citoyen belge qui regarde les jour-

naux télévisés n'est même pas mis au courant de faits fondamentaux qui se passaient dans le monde et il voit pour la Xème fois un reportage de 7 minutes sur les fouilles qui n'ont jamais mené à rien et pour lesquelles d'ailleurs les journalistes répètent à l'envie : on fouille, on fouille, on fouille... On interviewe un gendarme qui dit : on fouille, on fouille, on fouille... Et on nous repasse d'ailleurs souvent les mêmes images... Donc, nous avons là un véritable problème de société. Il est évident que si nous voulons faire passer des valeurs de solidarité, il faut aussi qu'à travers les grands médias d'information passent des témoignages sur les vrais combats : les combats sociaux, les grands événements internationaux... Nous sommes donc là dans un état de manque très important, qui n'est pas lié uniquement à des problèmes d'argent mais qui est lié à un problème de vents dominants et de folie du service public qui, pour moi, à force de courir derrière le service privé, est en train de perdre sa spécificité. Finalement, il va peut-être le payer ! Peut-être ne suis-je pas le seul à, de temps en temps, me réfugier sur les chaînes françaises pour avoir un peu d'information sur ce qui se passe dans le monde plutôt que ces successions de faits divers, même les accidents de voitures ont droit, de nos jours, à des séquences aux JT...»

...MAIS PAS DE PROPOSITION DE SOLUTION !

L'envolée de Philippe Moureaux lui fait oublier le nœud de ma question auquel il n'apportera aucune réponse : quelle solution financière son parti propose-t-il pour que la RTBF puisse créer ce JT quotidien pour les enfants...

J'avais également, dans mon intervention, signalé qu'il n'était pas normal que la RTBF, pour la création de l'agenda culturel Javas, ait



reçu 2 millions du Ministre Charles Picqué pour se mettre sur orbite. La télévision d'Etat n'est pas loin... La RTBF abordera-t-elle encore des thématiques pour lesquelles il n'y aurait pas de sponsor privé ou institutionnel... comme un JT quotidien pour les enfants, par exemple !

Philippe Moureaux partagera mon indignation mais n'apportera aucune solution au problème (c'est pourtant cela, l'essentiel du métier d'homme politique !) :

«Je suis assez d'accord avec vous pour dire que nous entrons dans un système tout-à-fait pernicieux si l'on dit que, pour avoir une émission culturelle, il faut que l'on prenne sur le budget de la culture...»

Pourtant, j'avais lancé une perche dans mon interpellation : j'avais clairement demandé aux représentants du Parti Socialiste si l'une de leurs priorités pour la prochaine législature serait le développement du financement de certains secteurs de l'audiovisuel.

Cette idée ne semble pas être à l'ordre du jour :

«Le Gouvernement de la Communauté française a récemment donné, à notre initiative, quelque oxygène au Service public. Je suis assez d'accord –et, naguère, j'ai été gestionnaire de la RTBF–, il manque de moyens. Il n'en a pas assez».

Le constat est correct. Reste à trouver des solutions. C'est à cela que devrait servir un meeting préélectoral réellement démocratique. Aucune piste ne sera proposée. On préfère rappeler l'alibi des 100 millions accordés l'été dernier à la RTBF.

On a rendu exsangue la RTBF. Cadeau : on lui donne quelques miettes en plus. Et maintenant, circulez ! La bonne conscience ne s'achète pas cher au PS.

Philippe Moureaux ne répondra pas à la dernière partie de ma question : est-il normal qu'une partie importante des recettes des abonnements à la télédistribution soit réinjectée dans d'autres services des intercommunales qui les chapeautent... Conséquence : les télédistri- buteurs refusent de payer les droits d'auteurs de chaînes telles que la 5ème, la chaîne de la Connaissance, qui ne sont pas ou plus programmées malgré les demandes des usagers.

ALLEZ-Y !

Conclusion : je n'ai rien appris sur l'évolution de la politique audiovisuelle du PS. Bien entendu, les hommes politiques qui occupent la tribune ont le dernier mot. Le public n'aura pas le droit de réplique.

Cette expérience est néan-

moins loin d'être négative.

On apprend à découvrir comment les hommes politiques répondent (ou non) aux questions. On découvre qu'il ne faut pas être timide et demander le plus rapidement possible le micro, si l'on veut avoir une chance de poser sa question.

Cela se voit comme un bon film, parfois une comédie, il fait chaud et l'entrée est gratuite !

L'utilité de ces rencontres est peut-être ailleurs : l'important n'est pas ce que le public apprendra, mais bien ce que les hommes politiques apprendront en écoutant, après 22H, le public. Peut-être que si, plus souvent, ceux-ci étaient obligés de répondre à des questions sur le financement du JT quotidien pour les enfants ou sur le paiement des droits d'auteurs de la 5ème...

Il n'est donc pas inutile de donner à nos membres les dates des prochaines soirées-débats du PS.

Nous sélectionnons celles auxquelles participeront des personnalités qui connaissent bien l'audiovisuel (Elio Di Rupo, Laurette Onkelinx, Charles Picqué) ainsi que le Président du parti Philippe Busquin.

Comme ce programme peut évoluer, nous vous conseillons de téléphoner en semaine de 9H à 17H au 02/ 548 32 52 ou 548 32 18 pour obtenir confirmation.

Bruxelles : Charles Picqué, au 366, Chaussée de Wavre (le 25/11 à 20H), à l'ancienne Maison Communale, place Bockstael (le 2/12 à 20H), et au 722, Chaussée de Mons (le 14/12 à 20H). A Bruxelles, dans un lieu et une heure à déterminer : Philippe Busquin (le 16/12).

Hainaut : Philippe Busquin, au Centre Culturel de Gosselies (le 24/11 à 19H) ainsi qu'au Centre Culturel de Dour (le 2/12). Laurette Onkelinx : à l'Hôtel de Ville de Boussu (le 24/11 à 19H) ainsi qu'à Chièvres (le 8/12). Elio Di Rupo : à la salle culturelle de Colfontaine-Pâturages (le 30/11 à 19H) ainsi qu'au Foyer Culturel de Saint-Ghislain (le 15/12 à 19H). Enfin, Charles Picqué à Ellezelles (le 15/12).

Province de Liège : Laurette Onkelinx, à la salle de la Ligne Droite à Blégny-St-Remy (le 17/11 à 19H30) ainsi qu'à Flémalle (le 1/12). Elio Di Rupo : à Tilff (le 11/12).

Province de Luxembourg : Philippe Busquin, à Libramont (le 9/12). ■



Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Véronique Hariga,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gloria Kellner,
Gilles Lenoble,
Nicole Mertens,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

L.A.T.A., c'est quoi ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

Comment devient-on membre ?

L.A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Téléze-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse. Merci d'avance.

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Internet : <http://ata.qwent.es.be>
E-mail : ata@qwent.es.be



Le courrier des lecteurs publié par la presse écrite est souvent aussi passionnant que des articles !

COUPEZ !

Je suis le pédopsychiatre invité à participer à l'émission "Ça se discute" du 7 octobre et dont vous écrivez dans votre chronique qu'il a émis "quelques réserves confuses, vite interrompues". Je n'ai pas émis que des "réserves" mais aussi des éléments de recentrage et de "déspectacularisation" du débat, dont beaucoup ont été coupés au montage (car, comme vous le savez sans doute, l'émission est un pseudo-direct, ce qui semble ne jamais être dit ou rappelé aux téléspectateurs).

Frédéric Jésus

Le Monde du 25 et 26/10/1998

Un autre intervenant du "Ça se discute" auquel a participé Frédéric Jésus réagit dans le même sens que lui, deux semaines plus tard, également dans le courrier des lecteurs du Monde :

Je confirme qu'il s'agit d'un faux direct, l'enregistrement ayant duré environ trois heures et demi. On comprend bien que des coupes soient nécessaires, mais encore faut-il les pratiquer de manière honnête, et ne pas faire dire aux invités ce qu'ils n'ont pas dit.

Deux exemples : Delarue me demande si c'est à cause de mon homosexualité que j'ai divorcé; je lui réponds que c'est "pour ces raisons et pour d'autres"; le "et pour d'autres" a été coupé.

Anne-Sophie (ma fille), en réponse à une autre question, commence par préciser que ce qui lui a fait problème, ce n'est pas tant l'homosexualité de son père, mais le fait que ses parents soient divorcés; cette partie de sa réponse a été censurée...

Ajoutons à cela qu'en régie, il est très facile de couper un micro, ce qui vous empêche de vous exprimer comme vous l'auriez souhaité, que vous avez le sentiment de vous être fait posséder, d'avoir été obligé de répondre à des questions indiscretes et de ne pas avoir pu dire ce pour quoi vous étiez venus.

J'ajoute que, pour préparer

l'émission, nous n'avons été en contact qu'avec un journaliste de vingt-cinq ans, et que nous n'avons vu la star ni avant, ni après l'enregistrement. "Ça se discute" est incontestablement un spectacle, ce n'est pas une émission d'information et de réflexion.

Jean-Michel Gambier

Le Monde du 08 et 09/11/98

AUTOPROMOTION

Le 15 septembre, au 20H de France 2, la parole fut donnée à Fabrice Luchini pendant une bonne dizaine de minutes. Pour la simple raison que ce soir-là, cette chaîne présentait Beaumarchais l'insolent d'après l'œuvre de Sacha Guitry dont on nous présenta un large extrait. Fabrice Luchini y tient le rôle principal. Le but recherché n'était pas du tout de traiter de l'actualité mais bien de nous inciter subrepticement à ne pas zapper.

François Cantalapiera

Le Monde du 27/09/98

LOGO

Sur La Cinquième, il y a des émissions superbes, sur les peintres ou, dernièrement sur l'Egypte. A chaque fois, nous sommes désolés de voir cet horrible 5 bleu et blanc très agressif qui, pour un peu, se poserait sur le nez de la Joconde. Alors La Cinquième, un petit effort SVP, faites comme votre sœur Arte, qui a un logo en haut à droite pratiquement invisible.

J. Le Gleut

Télérama du 23/09/98

MONTE-CRISTO DÉNATURÉ

Ils ont tué Dantès, ils ont assassiné le personnage le plus intéressant de la littérature française. Ils ont fait de lui un homme bon, compréhensible et insipide. Ils ont oublié qu'une adaptation doit être fidèle à l'histoire du livre. En supprimant des personnages qu'ils ne croyaient pas importants ou en détruisant leur histoire, ils ne se

sont pas rendus compte qu'ils supprimeraient du même coup l'esprit du roman. Oh bien sûr, faire jouer plus de dix personnages serait trop difficile à comprendre pour le téléspectateur moyen de TF1. Le vrai Comte n'aurait pas aimé Gérard Depardieu.

Augustin Wenger

Le Monde du 20/09/98

FAUX DIRECT

Sur TF1, le 22 septembre, PPDA recevait en direct le général russe Alexandre Lebed. Seul petit problème : l'interprète finissait de traduire chaque phrase de Lebed avant que celui-ci ne l'ait terminée.

Patrick Gasc

Télérama du 7/10/98

SUPPRESSION

C'est une honte d'avoir supprimé les émissions intéressantes de La Cinquième pendant les vacances scolaires. Pour une fois qu'il y a des programmes qui enseignent ou donnent le plaisir de faire des excursions surprenantes. Je me demande si ce n'est pas un fait exprès que de maintenir des émissions niaisées aux heures de grande écoute et obliger les gens à devenir des noctambules s'ils veulent se cultiver ou se distraire.

C.C.

Télépro du 10/9/98

TRÈS CHER !

Vendredi 2 octobre, j'ai acheté au GB un fer à repasser à vapeur. Il s'agit d'un Neufunk NL 268FSS coûtant 799F. Il n'est pas ultra-sophistiqué mais suffit à mon petit ménage. Il est garanti un an et si dans une semaine, je ne le trouve pas à mon goût, "GB me rembourse avec le sourire". Pourtant, je trouve le GB bien critiquable mais pour des raisons qui n'ont rien à voir ici.

Quelle n'est pas ma surprise lorsque mardi soir, 6 octobre, je vois ce même fer sur la chaîne de télé-achat LTA au prix étonnant de 1.990FB+ 250FB de frais de port. Il est vendu sous la marque Tristar mais identique de dimensions, de forme, de couleur, de caractéristiques, de performances : seul, le logo de la marque est différent. Je pensais que le télé-achat, c'était de l'arnaque, je viens d'en avoir la preuve !

E.Nottet

Télé Moustique du 14/10/98